

225C1186
FR0000051807-FS0579

10 juillet 2025

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELE QUE LA PRESENTE DECLARATION EST ETABLIE SOUS LA RESPONSABILITE DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VERIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUEES.

TELEPERFORMANCE

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 9 juillet 2025, la société The Goldman Sachs International (Plumtree Court, 25 Shoe Lane, London, EC4A 4AU, Royaume-Uni) a déclaré avoir franchi individuellement en baisse, le 3 juillet 2025, le seuil de 5% du capital de la société TELEPERFORMANCE et détenir individuellement 2 725 027 actions TELEPERFORMANCE représentant autant de droits de vote, soit 4,55% du capital et 4,44% des droits de vote de cette société¹.

Ce franchissement de seuil résulte d'une cession d'actions TELEPERFORMANCE hors marché.

A cette occasion, The Goldman Sachs Group, Inc. (Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, Etats-Unis) n'a franchi indirectement, par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, aucun seuil et a précisé détenir indirectement 4 135 934 actions TELEPERFORMANCE représentant autant de droits de vote, soit 6,91% du capital et 6,74% des droits de vote de cette société¹.

Au titre de l'article L. 233-9 I, 6° du code de commerce, la société The Goldman Sachs Group, Inc. a précisé détenir, indirectement par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, 346 666 actions TELEPERFORMANCE (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) dont :

- 231 858 actions TELEPERFORMANCE résultant d'un prêt de titre avec « *right to recall* » portant sur autant d'actions TELEPERFORMANCE et lui permettant de rappeler à tout moment lesdites actions ;
- 37 080 actions TELEPERFORMANCE résultant de la détention de 2 contrats « *call option* » à dénouement physique, exerçables jusqu'au 18 décembre 2026, à un prix unitaire de 88 €
- 28 125 actions TELEPERFORMANCE résultant de la détention de 2 contrats « *call warrant* » à dénouement physique, exerçables jusqu'au 17 février 2026 ;
- 49 603 actions TELEPERFORMANCE résultant de la détention d'un contrat « *swap* » à dénouement physique, exerçables jusqu'au 17 février 2026.

En outre, au titre de l'article L. 233-9 I, 4° bis du code de commerce et de l'article 223-14 V du règlement général, la société The Goldman Sachs Group, Inc. a précisé détenir, indirectement, par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, 2 628 381 actions TELEPERFORMANCE (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) dont :

- 2 581 964 actions TELEPERFORMANCE résultant de la détention de 104 contrats « *swap* » à dénouement en espèces, exerçables jusqu'entre le 15 juillet 2025 et le 3 juillet 2035 ;
- 46 417 actions TELEPERFORMANCE résultant de la détention de 31 contrats « *call warrant* » à dénouement en espèces, exerçables entre le 19 décembre 2025 et le 31 décembre 2030, à des prix compris entre 41,80 € et 120 €.

¹ Sur la base d'un capital composé de 59 874 365 actions représentant 61 358 207 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.